

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

**Etaient présents** : Stéphanie CUSIN-PANIT, Josette DOURBIAS, Denis BONNEAU, Philippe PERCHE, Emilie BERGONHE, Nicole BUVIN, Damien LESPINASSE, Yolande PASQUET, Olivier PERRIER

**Pouvoir** : Aurélie GILBERT à Emilie BERGONHE, Nicolas CHEVALLIER à Yolande PASQUET, André EMMENDOERFFER à Josette DOURBIAS

**Secrétaire de séance** : Olivier PERRIER

## 1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

Sans observation, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

## 2- INFORMATION : COMPTES-RENDUS DES DÉLÉGATIONS SYNDICALES DES ÉLUS

Josette Dourbias : compte rendu du Conseil d'Ecole du 12 février 2024

Effectifs à la rentrée de janvier 2024 pour le RPI : 2 TPS, 3PS, 9 MS, 4 GS, 8 CE1, 7 CE2, 5 CM1 et 8 CM2.

Les enfants de Hérisson et Venas partiront en Classe Verte du 17 au 20 juin 2024. La participation par famille sera de 53 € par enfant, pour un coût total du projet de 5 851 €. Huit adultes encadreront 34 enfants.

Les stages « Réussite » organisés par les enseignantes durant les vacances de Toussaint ont été une réussite : révisions, approfondissement et jeux. Un second stage sera proposé les matins durant les vacances de printemps.

L'école de Hérisson a obtenu un crédit pour faire peindre une fresque, par des artistes, sur le mur du préau. Préalablement, il faudra revoir l'enduit du mur.

L'école de Hérisson va être labellisée E3D niveau 2 pour son engagement dans le développement durable.

Un engagé du Service Civique est présent à Hérisson 4 jours par semaine.

Le vendredi 8 mars aura lieu une réunion sur la carte scolaire, entre l'Inspectrice de l'Education Nationale, les maires, les enseignants et les parents d'élèves.

Philippe Perche : l'Office du Tourisme de Montluçon s'appellera désormais « Montluçon Tourisme ». Le nouveau logo sera présenté courant mars.

### 3- ELECTION DES DELEGUES AU SEA NORD RIVE DROITE DU CHER

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat d'Eau et d'Assainissement Nord Rive Droite du Cher de Vallon en Sully.

Suite au décès de M. Christian FOURNET, conseiller municipal, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire de la commune au S.E.A.

Madame le Maire fait part de la volonté de M. André Emmendoerffer, premier délégué titulaire, de devenir suppléant.

Madame Nicole BUVIN qui était suppléante du premier délégué titulaire, propose sa candidature au poste de premier délégué titulaire et Monsieur André EMMENDOERFFER accepte de la remplacer au poste de suppléant du premier délégué titulaire.

Monsieur Denis BONNEAU qui était suppléant du second délégué titulaire, propose sa candidature au poste de second délégué titulaire et Damien LESPINASSE accepte de le remplacer au poste de suppléant du second délégué titulaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité la candidature de Mme Nicole BUVIN en tant que premier délégué titulaire, de M. André EMMENDOERFFER au poste de suppléant du premier délégué titulaire, de Monsieur Denis BONNEAU au poste de second délégué titulaire et de Damien LESPINASSE au poste de suppléant du second délégué titulaire.

**DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Président du S.E.A. Nord Rive Droite du Cher de Vallon en Sully.

### 4- APPROBATION D'UN DEVIS POUR L'AUDIT ENERGETIQUE D'UN BATIMENT COMMUNAL

Madame le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de rénover le logement 18 Gauche Rue Gambetta.

Le Conseil Départemental de l'Allier peut apporter son soutien financier à l'opération sous réserve qu'un gain énergétique de 30 % soit effectué selon les mesures d'un audit énergétique avec calculs RT THCEx Rénovation

Elle présente les devis :

- du Cabinet Anne Lesort Architecte pour un montant de 1 200 € HT ;
- de LACLAUTRE Ingenieries de 3800 HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis du Cabinet Anne Lesort Architecte pour un montant de 1 200 € HT.
- **CHARGE** Madame le Maire de signer le devis.
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite en section d'investissement au budget 2024.

## 5- PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION DU LOCAL COMMERCIAL RUE DE GATEUIL

Madame Yolande PASQUET – commerçante – est susceptible d'utiliser le local commercial rénové par la commune. Par conséquent, elle sort de la séance. Le pouvoir de Monsieur Nicolas CHEVALLIER ne peut alors pas être utilisé.

Madame le Maire présente le nouvel estimatif du cabinet d'architecte C. LAPRUGNE. Il s'élève à 182 800 € HT de travaux pour 8 lots dont 14 000 € HT pour dépenses imprévues. Les frais de maîtrise d'œuvre sont estimés à 23 000 HT.

Le montant total de l'opération s'élève à 211 200 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux	182 800 €	DETR	73 920 €	35 %
Maîtrise d'œuvre	23 000 €	Région	50 040	23.69 %
		Département	45 000 €	21,31 %
		Auto-financement (fonds propres)	42 240 €	20 %
Autres missions	5 400 €			
Total	211 200 €		211 200	

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le plan de financement de l'opération.
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer les demandes de subventions.
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite en section d'investissement au budget 2024.

## 6- PROGRAMME « 350 000 ARBRES POUR LE BOURBONNAIS » ET APPROBATION D'UN DEVIS POUR LA VEGETALISATION DU BOURG

Madame le Maire présente le programme « 350 000 ARBRES POUR LE BOURBONNAIS », pour lequel le Département s'engage à prendre en charge financièrement l'acquisition d'arbres et d'arbustes destinés à la plantation.

La poursuite de la végétalisation du bourg prévoit un aménagement de la basse-cour et du parking du château, du mur de l'église, des murs des remparts, du point propre Quai de l'Aumance.

Madame le Maire présente le devis de l'Entreprise « Pépinières de l'Aumance » de Cosne d'Allier pour un montant de 2 278 € HT, soit 2 505,80 € TTC.

Elle propose de solliciter le Département pour la prise en charge financière de l'acquisition des végétaux destinés à l'aménagement du bourg.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise « Pépinières de l'Aumance » de Cosne d'Allier pour un montant de 2 278 € HT, soit 2 505,80 € TTC et **CHARGE** Madame le Maire de signer le devis.
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer la demande de subvention auprès du Département.
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite en section d'investissement au budget 2024.

## 7- DEMANDE DE FINANCEMENT D'UNE BANDEROLE POUR LE SALON « PATRIMOINE DU BOURBONNAIS PATRIMOPINE D'AVENIR »

Madame le Maire rappelle que les associations hérissonnaises dédiées au patrimoine – Hérisson 1300, Sauvegarde du Château de Hérisson, APROBUT, Amis du Vieil Hérisson – participent pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive au Salon Patrimoine du Bourbonnais Patrimoine d'Avenir et présenteront un stand commun, mettant en valeur le patrimoine bâti de la commune de Hérisson.

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'Association Hérisson 1300 correspondant au montant de la réalisation d'une banderole à installer au Salon Patrimoine du Bourbonnais Patrimoine d'Avenir des 24 et 25 Février 2024 à Montluçon. Le devis communiqué s'élève à 385 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la demande de subvention de l'association Hérisson 1300 pour un montant de 385 €.
  
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite en section de fonctionnement au budget 2024.

## 8- QUESTIONS DIVERSES

Stéphanie Cusin-Panit : M. Auzelle de la société ADN propose des pavés et gravillons semi-collés identiques à ceux posés à Louroux Hodement pour les venelles de Hérisson. La demande de subventions nécessite des plans précis qui vont être demandés ; Pour l'espace parking, il faudra un devis de géomètre ou d'architecte paysager pour obtenir les subventions « Villages remarquables » de la Région et du Département ; La bibliothèque pourrait être transférée dans l'Agence Postale Communale.

Josette Dourbias : l'association « Maison des Loisirs » demande la salle du Musée pour une exposition durant 2 semaines. Le conseil accepte pour avril 2024. Matéo Crémades propose un concert gratuit en l'église de Chateloy le dimanche 5 Mai 2024.

Damien Lespinasse : Y a-t-il un problème de légalité ou de concurrence avec l'annonce postée par le groupe Vival et l'implantation d'un particulier ?

Denis Bonneau : Un devis électricité a été chiffré pour le bâtiment de « l'ancienne pharmacie » ; un devis pour une climatisation inversée va être demandé.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance

Le Maire